



Arret de travail et rupture conventionnelle

Par **Catg4in**, le **13/01/2015** à **23:45**

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt de travail du à un accident de travail.

Je suis retournée travailler en temps partiel thérapeutique, mais cela c'est très mal passer. Les lésions de mon accident ne guérissent pas et cela peut même s'aggraver si la situation perdure.

J'ai donc souhaiter trouver un accord avec mon employeur pour une rupture conventionnelle. Il a accepté.

Cependant je me demande si signer cette accord ne me porterais pas un préjudice financier. Je ne sais pas ou m'adresser pour connaître les démarches et les indemnisations aux quelles je peux prétendre si je signe la rupture conventionnelle maintenant.

Je vous remercie d'avance de vos conseils ou solutions.

Salutations.

Par **P.M.**, le **14/01/2015** à **16:31**

Bonjour,

C'est surtout qu'une rupture conventionnelle n'est pas adaptée à la situation et que si vous êtes inapte à occuper votre poste c'est le Médecin du Travail qui devrait le décider...

Par ailleurs, vous n'aurez pas droit à l'indemnité de licenciement doublée en cas de licenciement pour inaptitude consécutive à un accident du travail...

Je vous propose [ce dossier](#)...